

**Union internationale des travailleurs de l'alimentation,  
de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et  
des branches connexes**

8 Rampe du Pont Rouge, Petit Lancy, CH-1213 Genève, Suisse  
Tél.: +41 22 793 22 33; Fax: +41 22 793 22 38; Courriel: [iuf@iuf.org](mailto:iuf@iuf.org); [www.iuf.org](http://www.iuf.org)



Genève, le 20 décembre 2001

**Les syndicalistes de l'hôtel Shangri-La tiennent bon alors que le conflit entre  
dans sa deuxième année/un test crucial pour la démocratie en Indonésie**

Le 26 décembre marquera le premier anniversaire du lock-out brutal au luxueux hôtel Shangri-La de Djakarta. Le conflit de travail le plus long et le plus visible en Indonésie s'est transformé en un test crucial pour la démocratie dans le pays, mettant aux prises un groupe de syndicalistes engagés/es et déterminés/es à lutter pour leurs droits face à une direction brutale et à un gouvernement qui semble incapable d'honorer ses engagements envers la démocratie.

**Pratiques antisyndicales et lock-out**

Les travailleurs/euses d'Indonésie ont voulu mettre à l'épreuve les libertés démocratiques promises par la chute du dictateur Suharto en quittant les syndicats d'état dominés par les militaires hérités de l'ère Suharto pour créer leurs propres organisations syndicales démocratiques et indépendantes.

En septembre 2000, près de 1000 des 1100 travailleurs/euses de l'hôtel cinq étoiles Shangri-La de Djakarta fondaient le syndicat des travailleurs/euses du Shangri-La (SPMS). Un peu plus tard au cours du même mois, le SPMS unissait ses forces à celles d'autres syndicats indépendants pour former la Fédération indonésienne des travailleurs/euses de l'hôtellerie, de la restauration, du catering et du tourisme (FSPM), première fédération indépendante pour les travailleurs de ces secteurs en Indonésie. La fédération est affiliée à l'UITA.

La chaîne haut de gamme Shangri-La est la propriété du milliardaire de Hong Kong Robert Kuok, un des hommes les plus riches d'Asie, également propriétaire du *South China Morning Post* et de l'une des plus importantes entreprises de développement et de construction de la région. La chaîne Shangri-La s'est étendue rapidement en Chine, où les dirigeants d'hôtels peuvent évoluer dans un environnement sans syndicat. Les partenaires locaux du Shangri-La de Djakarta comprennent le Groupe Lyman d'Osbert Lyman, un conglomérat qui détient des investissements importants dans des plantations diverses.

Au départ, les objectifs de négociation du syndicat portaient sur la mise en place d'un régime de retraite – le Shangri-La était pratiquement le seul établissement hôtelier de luxe de la région de Djakarta à ne pas offrir de plan de retraite à ses salariés/es. Le syndicat cherchait également à obtenir une répartition plus équitable du pourcentage de service, qui représente une partie importante des revenus des salariés.

La direction du Shangri-La Jakarta a d'abord refusé de permettre aux dirigeants élus du syndicat de prendre part aux négociations et interdit la distribution des documents

préparés par le syndicat dans l'établissement, avant de licencier le président du syndicat, le 22 décembre.

Lorsque les travailleurs/euses se sont spontanément réunis/es dans le hall de l'hôtel pour protester contre ce licenciement illégal, la direction a évacué les clients (malgré le fait que les services n'aient jamais été interrompus), annoncé la fermeture immédiate de l'hôtel et déclaré un lock-out. Le 26 décembre, des policiers lourdement armés faisaient une entrée en force pour arrêter les syndicalistes qui demandaient le retour au travail. Les militants/tes et dirigeants/tes syndicaux/ales ont été expulsés/es par la force et 30 d'entre eux/elles ont été détenus/es par la police durant 24 heures, sans qu'aucune accusation ne soit portée.

À la suite de l'éviction et du lock-out, plusieurs centaines de membres du syndicat – dont certains/es étaient en vacances durant la période du 22 au 26 décembre – ont été avisés/es qu'ils/elles perdraient définitivement leur emploi à moins de démissionner du syndicat.

### **Violence policière et fermeture prolongée**

Alors que le syndicat continuait ses efforts pour amener la direction à négocier, cette dernière choisissait plutôt de garder l'hôtel fermé et de s'adresser au ministère du Travail, corrompu et malléable, pour faire entériner les licenciements.

Les licenciements massifs ont été entérinés par le conseil d'arbitrage «tripartite» indonésien fantoche, au sein duquel les travailleurs/euses ne sont «représentés/es» que par la nouvelle incarnation du syndicat officiel de l'ère Suharto, malgré le fait que des millions de travailleurs/euses indonésiens/nes aient quitté cette instance pour fonder des syndicats indépendants et démocratiques.

Au même moment, la direction annonçait son intention de poursuivre le syndicat pour les pertes et les dommages «matériels et immatériels» encourus à la suite du lock-out qu'elle avait elle-même décrété! Des poursuites civiles totalisant USD 13 millions ont par la suite été intentées contre dix membres et dirigeants du SPMS, de leur fédération FSPM et la représentante de l'UITA en Indonésie.



*Cinq unités de la police, dont les forces mobiles d'élite et la «police du tourisme», ont pris part à l'assaut mené le 17 mars contre les membres du syndicat du Shangri-La.*

Le 17 mars dernier, des policiers lourdement armés ont brutalement attaqué les manifestants/tes qui s'étaient paisiblement rassemblés/es pour

assister à la réouverture de l'hôtel avec des briseurs de grève. Vingt membres du syndicat ont dû être hospitalisés/es, dont une employée de restaurant enceinte qui a fait une fausse couche à l'hôpital à la suite des coups reçus. Cette attaque suivait de peu un autre incident survenu le 19 février au cours duquel le trésorier de la FSPM, Muhammad Zulrahman, avait été traîné hors du piquet de grève et sévèrement battu par cinq «gardes de sécurité» que des témoins ont identifiés comme étant les «gardes du corps» d'Osbert Lyman.



*Le trésorier du syndicat du Shangri-La, Muhammad Zulrahman, repose à l'hôpital après avoir été violemment battu par des voyous à la solde de l'employeur.*

En juin, Maureen Fransisca du comité femmes de la fédération FSPM a pris la parole devant le groupe des travailleurs/euses de l'OIT à titre de membre de la délégation de l'UITA à la Conférence internationale du travail. Elle a fait l'historique du conflit et a dénoncé l'inaction coupable du gouvernement indonésien à faire appliquer les conventions de base de l'OIT qu'il a récemment signées.

*«Durant ce long conflit», a raconté Mme Fransisca au groupe des travailleurs/euses, «la direction a fermé les bureaux du syndicat et confisqué ses biens. Nous, les dirigeants/tes du syndicat, avons fait l'objet d'une campagne de terreur et de brutalité organisée par la direction de l'hôtel dans le but de nous intimider... nos familles ont reçu des menaces par téléphone... le gouvernement prend parti pour la direction et participe ouvertement à l'attaque contre les droits des travailleurs/euses... plutôt que de faire appliquer la loi en surveillant et en enquêtant sur les pratiques antisyndicales, le ministère du travail a participé aux attaques contre les travailleurs/euses de l'hôtel Shangri-La en appuyant le licenciement de 600 travailleurs/euses...».*

Le groupe des travailleurs/euses a adopté une résolution condamnant fermement le gouvernement pour avoir cautionné l'usage de la violence contre les travailleurs/euses et leur syndicat au cours du lock-out illégal qui dure depuis six mois. La résolution appelait le gouvernement indonésien à user de son autorité pour «tenter de mettre fin au lock-out et au licenciement illégal des membres du syndicat de l'hôtel Shangri-La» et à faciliter une solution négociée fondée sur le respect des droits syndicaux.

### **Paralysie du gouvernement**

Le gouvernement Wahid n'a pas donné suite à la résolution de l'OIT et l'accession de Megawati Sukarno Putri à la présidence n'a pas eu d'impact perceptible sur la situation des travailleurs/euses de l'hôtel Shangri-La.

Dans une décision rendue le 5 novembre, le tribunal du district sud de Djakarta a donné raison aux propriétaires de l'hôtel dans la poursuite civile intentée contre cinq syndicalistes licenciés, le président de la fédération syndicale indépendante de l'hôtellerie à laquelle appartient le syndicat des travailleurs/euses du Shangri-La et la représentante de l'UITA en Indonésie. **Le tribunal a ordonné aux sept**

**syndicalistes de verser la somme de USD 2,2 millions à la direction de l'hôtel en compensation des «dommages» résultant de la fermeture de l'hôtel durant trois mois après les événements du 26 décembre.**

Des mesures juridiques ont déjà été prises en vue de la saisie de la maison et des biens personnels des défenseurs/dereesses. La décision du tribunal a été portée en appel.

En intentant des poursuites civiles hors du cadre des lois régissant les relations de travail, la direction du Shangri-La crée de fait un nouveau cadre juridique pour les pratiques antisyndicales et l'intimidation du mouvement ouvrier, dans lequel les poursuites civiles remplacent l'intervention fréquente et directe des forces armées dans les conflits de travail qui constituait l'une des pierres d'assise du «Nouvel ordre» de l'ancien dictateur Suharto.

Voici un extrait d'une entrevue accordée le 29 novembre à l'Australia Broadcasting Corporation, par le conseiller juridique du Shangri La, Mulyadi:

QUESTION: La Cour de district a-t-elle été préférée au Comité de règlement des conflits de travail parce qu'elle était davantage susceptible de rendre jugement en faveur de l'hôtel?

MULYADI: *La décision constitue un excellent exemple pour les relations de travail en Indonésie.*

QUESTION: Il était donc important dans ce cas de faire valoir votre point [c.-à-d. que les syndicats sont responsables des pertes de l'employeur] par cet exemple?

MULYADI: *Oui, bien sûr. Je ne pense pas seulement au syndicat du Shangri-La, mais à tous les syndicats en Indonésie.*

Malgré la violence et le harcèlement dont ils/elles ont fait l'objet depuis le début de ce conflit, les membres du SPMS continuent de lutter pour leurs droits, pour leur réintégration dans la dignité et pour la reconnaissance de leur syndicat. Ils/elles continuent de manifester devant l'hôtel et bénéficient d'un soutien grandissant de la part des militants/tes des droits de la personne.

### **Le BIT déclare illégaux les licenciements massifs et appelle à la réintégration des travailleurs/euses**

Les travailleurs/euses du Shangri-La ont reçu un appui qui pourrait s'avérer important sous la forme d'une décision provisoire concernant la plainte déposée par l'UITA contre le gouvernement de l'Indonésie pour avoir violé les droits fondamentaux des membres du syndicat de l'hôtel. Dans une série de conclusions entérinées par le Conseil d'administration de l'OIT le 14 novembre, le Comité de la liberté syndicale de l'OIT déclare que les syndicalistes **«sont sanctionnés pour leur activité syndicale et font l'objet d'une discrimination antisyndicale»**.

En réponse aux allégations du gouvernement et des employeurs à l'effet que les organes d'arbitrage du travail, notoirement complaisants, ont approuvé les licenciements et que des compensations financières ont été offertes aux travailleurs/euses licenciés/es, le comité déclare qu'«il n'apparaît pas qu'une protection suffisante contre les actes de discrimination antisyndicale visés par la Convention n° 98 soit accordée par une législation permettant en pratique aux

employeurs, à condition de verser l'indemnité prévue par la loi pour tous les cas de licenciements injustifiés, de licencier un travailleur si le motif réel en est son affiliation ou son activité syndicale.»

**Le comité a demandé au gouvernement «de prendre les mesures nécessaires pour obtenir la réintégration de ces personnes dans leurs fonctions si elles le souhaitent».**

L'issue de l'affaire Shangri-La permettra de voir si l'Indonésie progresse sur la voie de la démocratie ou si elle retombe dans l'autoritarisme qui a marqué l'ère Suharto. Les partisans/nes de la démocratie et des droits des travailleurs du monde entier doivent rappeler avec fermeté au gouvernement Megawati qu'il doit prendre des mesures pour assurer la réintégration des 81 syndicalistes licenciés/es illégalement, l'abandon des poursuites civiles contre le syndicat et faire en sorte que les lois et les pratiques nationales soient en accord avec les conventions de l'OIT sur les droits syndicaux fondamentaux et la liberté syndicale.

### **Ce que vous pouvez faire**

Vous pouvez facilement et rapidement faire parvenir des messages de protestation à la Présidente Megawati et aux propriétaires du Shangri-La en allant au bas de cette page de notre site Web:

[http://www.iuf.org.uk/cgi-bin/dbman/db.cgi?db=default&uid=default&ID=64&view\\_records=1&en=1](http://www.iuf.org.uk/cgi-bin/dbman/db.cgi?db=default&uid=default&ID=64&view_records=1&en=1)

Un peu partout à travers le monde, les organisations syndicales ont manifesté devant les ambassades et les consulats indonésiens, appelant le gouvernement de ce pays à respecter les conventions de l'OIT et à faciliter une solution négociée du conflit, sur la base du respect des droits syndicaux. Ces pratiques constituent un moyen efficace de faire pression sur le gouvernement de l'Indonésie, et nous encourageons les organisations syndicales et les organisations de défense des droits de la personne à mettre en œuvre des actions similaires.



*Un syndicaliste lance un message clair à Manille, aux Philippines, le 5 décembre.*

Vous pouvez également participer à la diffusion de l'information! Encouragez la publication de cette histoire dans le journal ou le bulletin de votre organisation, et visitez régulièrement notre site Web, [www.iuf.org](http://www.iuf.org)

Le site Web est mis à jour régulièrement pour faire rapport de l'évolution de la situation.